



Communiqué de la Maire de Paris et du Recteur de Paris – Mardi 5 mai 2020

Réouverture progressive des écoles à Paris :

Pré-rentrée du 11 au 13 mai, rentrée des élèves à compter du 14 mai

L'ensemble des dispositions présentées ci-dessous reste soumis au contexte sanitaire, le Premier Ministre ayant annoncé qu'un bilan d'étape dédié serait dressé à la date du 7 mai.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, le Gouvernement a annoncé une réouverture progressive des établissements scolaires à compter du 11 mai.

La protection de la santé des enfants, des familles, des professeurs et des personnels de Paris est la première des priorités partagées entre la Ville et l'Académie de Paris. L'impératif de sécurité sanitaire absolue est condition *sine qua non* du retour progressif à l'école.

La Maire et le Recteur ont ainsi souhaité organiser une réouverture des écoles primaires la plus progressive possible. Cette étape importante pour notre ville, qui a été durement éprouvée par l'épidémie depuis le début de l'année 2020, se doit d'être conduite avec rigueur, attention et précaution.

C'est pourquoi, après la pré-rentrée des personnels, les enfants dont les familles le souhaiteront seront accueillis à partir du jeudi 14 mai 2020 dans leur école de secteur, selon des conditions de nombre et dans la limite de la capacité d'accueil fixée par établissement pour faire respecter l'ensemble des règles préconisées par le protocole sanitaire.

Trois publics scolaires seront prioritairement accueillis pour donner au déconfinement progressif son plein sens social, pédagogique et économique.

Seront ainsi accueillis à temps plein les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la lutte contre le COVID 19, à la gestion de la crise, ou en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie de confinement, notamment les soignants, pompiers, policiers, travailleurs sociaux, professeurs et personnels municipaux, personnels de la RATP et de la SNCF.

Priorité sera également donnée aux élèves de Paris fréquentant les classes de Grande section de maternelle, de CP et de CM2.

Au même titre, il sera proposé de recevoir les élèves issus de familles répondant à des situations prioritaires de fragilité ou de vulnérabilité sociale et scolaire : enfants en situation de handicap, enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, enfants qui ne peuvent pas suivre leurs cours à la maison et en risque de décrochage scolaire, avec une attention particulière aux écoles situées en éducation prioritaire.

Les familles concernées seront contactées d'ici le 11 mai par leur directeur d'école.

Ces enfants seront accueillis au sein de groupes, dans l'élémentaire, toujours inférieurs à 15 élèves, le plus souvent limités à 10-12 pour les écoles élémentaires, et inférieurs à 10 enfants pour les écoles maternelles.

Pour accueillir ces jeunes Parisiennes et Parisiens dans les meilleures conditions, la Ville et le Rectorat de Paris ont souhaité consacrer les jours précédant le 14 mai à la préparation des écoles conformément au protocole sanitaire publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et aux consignes spécifiques fixées par la Ville de Paris.

La mobilisation des services est totale pour assurer le nettoyage des écoles parisiennes, équiper chaque établissement d'un kit comprenant du gel hydro-alcoolique, des masques fournis par l'Education Nationale et la Ville de Paris et réorganiser les salles de classes avec du marquage au sol pour faciliter le respect de la distanciation physique.

Les équipes de professeurs et de la Ville de Paris se retrouveront, quant à elles, dans l'école dès le lundi 11 mai pour s'approprier les consignes sanitaires, échanger sur les expériences d'enseignement à distance, adapter leur projet pédagogique et d'ateliers périscolaires en fonction de la situation de leur école, et bénéficier le cas échéant d'une écoute et d'un soutien psychologique.

La Ville de Paris organisera de son côté le dépistage de ses agents fréquentant les établissements scolaires.

Pour aller plus loin, les abords de l'école feront également l'objet d'une attention particulière à travers la piétonisation de certains espaces aux horaires d'arrivée des enfants ou des aménagements spécifiques pour éviter les afflux devant les établissements.

Comme cela a été expérimenté avec succès lors de l'accueil exceptionnel des enfants les familles indispensables à la gestion de la crise depuis le 16 mars, la méthode fixée par la Ville et le Rectorat de Paris se veut particulièrement précautionneuse et pragmatique.

Il reviendra au Préfet de fixer la liste des écoles pouvant ouvrir et accueillir des enfants à la date du 14 mai prochain.

Un point d'étape sera effectué après 15 jours afin de dresser un premier bilan des conditions de scolarité et des capacités d'accueil. C'est sur cette base, ainsi que sur les éléments qui caractériseront le contexte sanitaire parisien, que les éventuelles nouvelles dispositions seront prises.

Contact presse Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr

Contact rectorat de Paris : Service de presse – 06 27 31 23 02 / 06 28 41 16 59 – communication.sorbonne@ac-paris.fr